



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Convocation le :
03/11/2023

Séance du mercredi 08 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, BAROU Guy, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

Représentés : MEFTAH Pascal par MARECHAL Jacques

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : BAROU Guy

Objet de la délibération :

**NOUVELLE
TARIFICATION DE LA
LOCATION DES
SALLES
COMMUNALES
DE_2023_048**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 2 février 2022 fixant la dernière tarification de location des salles communales

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de location des différentes salles communales

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier les tarifs de location des salles municipales :

Madame le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- pour la salle communale :
 - Ecotayens : 250€ / location d'un deuxième jour consécutif : 76€
 - Hors commune : 550€ / location d'un deuxième jour consécutif : 80€
 - location moins de 3 heures : 100€
 - association extérieure : 50€
 - association extérieure (utilisation annuelle) : 200€

location au mois de juillet (21H maximum) :

- Ecotayens : 150€
- Hors commune : 250€

salle des associations : 50€

chauffage de la salle des fêtes du 15 octobre au 30 avril : 50€

- location de vaisselle :
 - jusqu'à 50 personnes : 46€
 - de 51 à 100 personnes : 69€
 - de 101 à 200 personnes : 91€
- location des verres uniquement : 31€

- salle du conseil municipal :
 - journée complète : 150€
 - location moins de 6 heures : 100€
 - association extérieure : 50€

RF
SOUS-PREFECTURE de MONTEBRISON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2023
042-214200875-20231108-DE_2023_048-DE

- association extérieure (utilisation annuelle) : 200€

chauffage de la salle du conseil municipal du 15 octobre au 30 avril : 20€

- kiosque : 150€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve à l'unanimité la nouvelle tarification de location des salles municipales.
- autorise Madame le Maire à signer les conventions nécessaires pour l'organisation de la location des salles municipales.
- autorise la mise à jour du règlement intérieur d'utilisation des salles communales.

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY



RF
SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2023
042-214200875-20231108-DE_2023_048-DE